

Commission Communale Vie quotidienne et citoyenne

Mardi 23 juin 2026 - 18h

Présents :

Mardi 23 juin 2026 - 18h	
PRENOM - NOM	SIGNATURE
Eric PATUREL	RXC
Marie-Gabrielle RIBETTE	Ribette
Jean-Claude GUIDAL	
Michèle SAINTAGNE	
Patrice BENGON	
Caroline GUILLEVIC	
Jean-Damien VARIOT	
Marie-Hélène BELLEGO	
Graziella DREAN	
Raphaël BALDOS	
Agnès RIPOLL-GHYS	
Stéphanie COQUILLON	

Ordre du Jour

1. Tarifs de restauration scolaire et extrascolaire, de l'accueil périscolaire et de l'accueil de loisirs extrascolaire,
2. Convention de partenariat pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse,
3. Convention de partenariat : Bureau d'Informations des parents,
4. Informations diverses.

Madame SAINTAGNE ouvre la séance.

1. Tarifs

Mme Ribette annonce que la municipalité souhaite maintenir les tarifs en l'état. Cependant les augmentations de charges étant régulières, il sera nécessaire, pour maintenir un bon service, de travailler à l'évolution des tarifs (la dernière augmentation datant de 2023). Un groupe de travail sera donc mis en place en octobre sur ce sujet.

Question de Mmes RIPOLL-GHYS et COQUILLON : pourquoi le tarif extérieur s'applique-t-il aux élèves scolarisés en bilingue ? n'ayant pas le choix de la commune puisque cet enseignement n'existe qu'à Locmiquélic.

Mme Ribette informe qu'aucune commune n'applique le tarif communal aux extérieurs quel que soit l'enseignement. Pour le moment les communes de Riantec et Kervignac ont été sollicitées pour leur participation à l'enseignement puisque c'est obligatoire.

Mme Coquillon précise qu'en effet, pour la scolarisation à diwan, la commune de Riantec applique le tarif extérieur aux locmiquélécains.

Mme Ribette peut envisager de questionner la commune de Riantec pour la mise en place d'une certaine réciprocité : à étudier.

2. Convention de partenariat pour le développement de la politique éducative intercommunale en faveur de l'enfance et de la jeunesse

Mme Ribette présente le renouvellement de la convention mise en place depuis 2004.

Cette collaboration a donc existé bien avant la mise en place de la CTG demandant aux communes de collaborer pour développer des services subventionnables par la CAF.

Le changement à noter sur cette nouvelle convention porte surtout sur la mise à jour de la clé de répartition.

En effet, la répartition des participations financières des communes prend en compte le potentiel de fréquentation de chaque commune ET la fréquentation réelle.

Il convient donc d'ajuster ces données régulièrement afin de prendre en compte l'évolution du nombre d'enfants.

Question de Mme RIPPOL-GHYS : Pourquoi cette convention 2026.2029 est-elle à valider maintenant. Il aurait fallu en débattre avant, le vote du budget étant passé.

Mme Ribette précise que c'est un renouvellement débattu au préalable par le Comité de pilotage intercommunal, instance de gouvernance de cette collaboration. De plus, le montant prévisionnel est prévu au budget et le montant des dépenses réelles est ensuite sollicité auprès des communes signataires.

3. Convention de partenariat : Bureau d'Informations des parents

Mme Ribette présente un autre projet initié par l'EREF (dispositif intercommunal) pour répondre à un questionnement sur l'accessibilité des services aux familles. Il a évolué vers un collectif de coopération intercommunale et transversale : le Bureau d'information des parents qui rassemble des agents de différents services des 4 communes pour améliorer la communication auprès de familles au sujet des services existants sur le territoire.

Sont impliqués les CCAS, les services petite enfance, enfance jeunesse, sport ... tout service volontaire.

L'objectif étant d'aller vers les familles grâce à l'édition d'un guide et la mise en place de stands lors d'événements ou encore la création d'animations spécifiques comme la semaine des parents prévue en septembre (valorisation de tous les services, par des portes ouvertes et animations exceptionnelles)

Remarque de Mr Baldos : Il est noté que En cas de non-obtention ou de réduction de la subvention CAF sollicitée, les communes signataires s'engagent à prendre en charge l'intégralité des dépenses engagées.

Mme Ribette précise qu'en effet, les communes souhaitent s'engager dans cette voie même si la CAF n'aide pas financièrement. Cependant, il s'agit d'un montant assez faible et surtout la CAF, dans les diverses réunions CTG cite en exemple cette initiative, nous avons bon espoir qu'elle la soutiendra financièrement.

Information complémentaire arrivée cette semaine : Nous obtenons un financement de 70% de la dépense, soit 1750 euros.

Remarque de Mme RIPPOL-GHYS : attention à bien quantifier les mises à disposition de personnels pour ne pas surcharger les agents par de nouveaux projets.

Mme Rabotin Ropert, précise que ce sera étudié dans les bilans en effet.

4. Informations diverses.

→ Un plan calicule a été mis en place dans les écoles et les ALSH.

Questions de la commission autour de la prévision de nouveaux épisodes et des travaux ou dispositifs à prévoir impérativement. (changements d'horaires, travaux, relevés de chaleur dans les classes...)

→ Monsieur GUIDAL informe de la tenue du forum des associations le 5 septembre à Port-Louis (cette organisation tournant annuellement sur les 3 communes)

Fin de la séance à 19h